

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

ARRONDISSEMENT  
DE PALAISEAU

CANTON  
DE  
SAVIGNY-SUR-ORGE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DE SAVIGNY-SUR-ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DU MAIRE

SOUS-PREFECTURE DE PALAISEAU

Catégorie : 1-4

N°0300

**DECISION**

(Article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

**CONVENTION DE PRET D'EXPOSITION**

NOUS, Alexis TEILLET, Maire de la commune de Savigny-sur-Orge,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-22,

VU la délibération n°40/047 du conseil municipal, séance du 13 janvier 2022, portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire en application de l'article L.2122-22 précité,

CONSIDERANT le thème de la balade urbaine (Grand-Vaux) organisée par la Ville lors des Journées du patrimoine 2022,

CONSIDERANT l'adhésion de la Ville à l'association Maison de Banlieue et de l'Architecture,

CONSIDERANT la possibilité pour la Ville d'emprunter gratuitement l'exposition « Ensembles, l'histoire continue. Mémoire et projets des grands ensembles » à l'association Maison de Banlieue et de l'Architecture,

**DECIDONS**

**ARTICLE 1 :** Il est signé une convention avec l'association Maison de Banlieue et de l'Architecture pour le prêt de l'exposition « Ensembles, l'histoire continue. Mémoire et projets des grands ensembles » du 16 au 22 septembre 2022.

**ARTICLE 2 :** L'exposition est prêtée à titre gracieux.

Fait à Savigny-sur-Orge, le 06 septembre 2022

Alexis TEILLET  
Maire

